

**Assemblée générale**

Distr. générale  
13 juillet 2004  
Français  
Original: anglais

**Dixième session extraordinaire d'urgence**

Point 5 de l'ordre du jour

**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé****Lettre datée du 13 juillet 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre datée du 12 juillet 2004, que vous a adressée S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe arabe pour le mois de juillet 2004 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes. Je vous informe que le Mouvement des pays non alignés appuie la demande du Groupe arabe tendant à reprendre les séances de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale afin d'examiner l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice rendu le 9 juillet 2004 au sujet des conséquences juridiques de la construction d'un mur dans le territoire palestinien occupé.

Le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la Malaisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
au nom du Président du Bureau de coordination  
du Mouvement des pays non alignés

(Signé) **Yean Yoke Heng**

